

**Domaines dans lesquels le CSA pourrait renforcer sa participation en matière de nutrition**  
**Projet de proposition élaboré par le Secrétariat du CSA intégrant des contributions de l'Équipe**  
**spéciale technique sur la nutrition**

**1. Le rôle du GTCNL sur la nutrition**

Le rôle du Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) sur la nutrition est défini dans le Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2016-17, approuvé lors de la 42<sup>e</sup> session du CSA. Le rôle du CSA consiste à élaborer une proposition d'axe de travail du CSA sur la nutrition qui « *devrait exposer une vision claire du rôle du CSA en matière de nutrition et présenter un plan de travail visant des résultats concrets pour 2017 et au-delà* » (CFS 2015/42/12)<sup>1</sup>.

Extraits du Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2016-17 :

*Para.20 : À la suite de la quarante-deuxième session du CSA, qui se tiendra en octobre 2015, une équipe spéciale qui comprendra, entre autres, des représentants des organismes ayant leur siège à Rome et des organismes et organes du système des Nations Unies sera invitée à recenser, avec l'appui du Secrétariat du CSA, les possibilités découlant de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action adopté à la Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), en tenant compte des objectifs de développement durable concernés, et ce en vue de renforcer la participation du CSA. L'équipe sera également invitée à présenter une proposition concernant les domaines dans lesquels le CSA pourrait jouer un rôle majeur dans le cadre de son mandat, notamment sur des questions ayant trait à la convergence et à la coordination des politiques au niveau mondial. L'équipe spéciale devrait achever son travail d'ici à la fin de 2015.*

*Para.21 : Ses travaux seront examinés par le Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition qui sera créé afin d'élaborer une proposition concernant les axes de travail du CSA dans ce domaine. La proposition sera examinée par le Bureau, en concertation avec le groupe consultatif, et présentée pour approbation à la quarante-troisième session du CSA en octobre 2016. Elle devrait exposer une vision claire du rôle du CSA en matière de nutrition et présenter un plan de travail visant des résultats concrets pour 2017 et au-delà. Le Groupe de travail à composition non limitée fera rapport aux séances plénières des quarante-troisième et quarante-quatrième sessions du CSA.*

*Para.47 : De l'avis général, les activités du CSA en matière de nutrition doivent impérativement s'appuyer sur des moyens techniques solides et c'est la raison pour laquelle le Groupe d'experts de haut niveau élaborera un rapport sur les systèmes d'alimentation et de nutrition.*

*Para.48 : L'équipe spéciale chargée de la partie technique pour le Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition est également invitée à proposer le thème central du rapport susmentionné ainsi que la façon dont il alimentera le débat sur les axes de travail du CSA en matière de nutrition. Elle devrait d'ailleurs soumettre une proposition au Groupe de travail sur la nutrition d'ici à la fin décembre 2015. Le Groupe de travail, quant à lui, présentera sa proposition au Bureau, qui transmettra la demande au Groupe d'experts de haut niveau après discussion avec le groupe consultatif. Le rapport CFS 2015/42/12 11 devrait être*

---

<sup>1</sup> Conformément au Programme de travail pluriannuel, le rôle du GTCNL sur la nutrition consiste également à débattre de la proposition de l'Équipe spéciale technique sur la nutrition concernant le thème central du Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la nutrition et les systèmes alimentaires (voir les paragraphes 47 et 48 du Programme de travail pluriannuel) et à présenter sa proposition au Bureau. La proposition de l'Équipe spéciale a été élaborée séparément et a été soumise au GTCNL sur la nutrition, en vue d'être discutée le 14 janvier 2016.

*soumis au CSA à sa quarante-quatrième session en octobre 2017. Après cette session, le Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition transmettra une proposition au Bureau qui, en concertation avec le groupe consultatif, approuvera les travaux qui devront être réalisés à la suite des conclusions du rapport, notamment d'éventuelles réalisations du CSA qui devraient être présentées pour approbation au cours du prochain exercice biennal.*

Comme demandé dans le Programme de travail pluriannuel pour 2016-17, un projet de proposition sur les domaines dans lesquels le CSA pourrait renforcer sa participation en matière de nutrition a été élaboré en vue d'être débattu par le GTCNL sur la nutrition, lors de la première réunion du 14 janvier 2016. Deux autres réunions du GTCNL ont été programmées fin février et fin avril, afin de développer la proposition. La version finale sera discutée par le Bureau et le Groupe consultatif et présentée pour approbation lors de la 43<sup>e</sup> session du CSA d'octobre 2016.

## **2. Le renforcement de la participation du CSA dans le domaine de la nutrition**

Il existe un consensus croissant sur l'importance cruciale de la nutrition pour le bien-être humain. Une bonne nutrition est essentielle pour que les êtres humains atteignent leur plein potentiel<sup>2</sup>. Les avancées relativement faibles dans la réduction de la malnutrition et la reconnaissance croissante des formes multiples selon lesquelles la malnutrition affecte aussi bien sur les opportunités de vie individuelles que sur le bien-être collectif – y compris par le biais d'une perte de productivité – ont participé à hisser spectaculairement la question de la nutrition en tête des priorités politiques et de développement sur le plan international. La nutrition est considérée comme un puissant moteur du développement durable dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>3</sup>, adopté par les États-membres des Nations Unies en septembre 2015.

Ces dernières années, l'élan en faveur d'une meilleure nutrition est allé crescendo, à tous les niveaux ; en novembre 2014, les États-membres des Nations Unies se sont à nouveau engagés à œuvrer à mettre un terme à la faim et à la malnutrition sous toutes ses formes lors de la Deuxième conférence internationale sur la nutrition (CIN2), « *Réaffirmant le droit de chacun d'avoir accès à une alimentation sûre, suffisante et nutritive dans l'exercice du droit à une alimentation adéquate ainsi que le droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim [...]* » (CIN2, Déclaration de Rome sur la nutrition). Les États-membres sont également convenus d'une série de recommandations détaillées dans le Cadre d'action de la CIN2.

Lors de la 42<sup>e</sup> session du CSA, qui s'est tenue en octobre 2015, l'ensemble des secteurs du CSA ont renouvelé leur engagement à soutenir le CSA à contribuer à améliorer la nutrition, en soulignant la

---

<sup>2</sup> Pourquoi est-il important de combattre la malnutrition ? La malnutrition affecte négativement la vie des personnes. Elle aggrave l'état de santé, provoque des maladies chroniques, nuit aux résultats scolaires des enfants et limite la capacité de gain des adultes, perpétuant la pauvreté. Plus important encore, la dénutrition a des conséquences irréversibles sur les enfants lors des 1 000 premiers jours de la vie, de la grossesse à l'âge de deux ans, période lors de laquelle les besoins nutritionnels sont importants.

<sup>3</sup> La nutrition est explicitement abordée dans l'Objectif 2 (ODD 2) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable », lequel inclut l'objectif ambitieux de mettre un terme à la malnutrition sous toutes ses formes. La nutrition a également un rôle à jouer pour atteindre d'autres objectifs établis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, tels que ceux portant sur la pauvreté, la santé, l'éducation, le genre, le travail, la croissance, les inégalités et le changement climatique.

nécessité de bien prendre en compte le mandat et les avantages comparatifs du CSA, et les travaux réalisés par les autres institutions et organes<sup>4</sup>.

Si l'intégration de la nutrition aux travaux du CSA n'a pas été pleinement réalisée dans les premiers axes de travail du CSA, les questions liées à la nutrition sont désormais de plus en plus abordées de manière directe ou par le biais de l'intégration de la nutrition aux différents pans des travaux du CSA. La nutrition gagne notamment en visibilité dans les rapports indépendants fondés sur des données scientifiques élaborés par le Groupe d'experts de haut niveau et dans les recommandations politiques.

La vision du CSA est définie dans son document de réforme : « *Le CSA lutte pour un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* »<sup>5</sup>. Les avantages comparatifs du CSA<sup>6</sup> découlent du fait qu'il « *constitue la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte, regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble de façon coordonnée et à l'appui de processus impulsés par les pays pour l'élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble de l'humanité* »<sup>7</sup>. Le Comité joue donc un rôle central au moment de contribuer à la convergence des politiques dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en garantissant une tribune dynamique et fonctionnelle pour la coordination multipartite et multisectorielle, afin de renforcer la collaboration.

Compte tenu du mandat et des avantages comparatifs du CSA, les systèmes et les chaînes de valeur alimentaires offrent un bon point de départ pour une participation accrue du CSA dans la nutrition, qui pourra être ultérieurement étendue à d'autres domaines. Cette approche répond au besoin de traiter les priorités immédiates. Un accent sur les systèmes alimentaires est également justifié par l'expertise technique des secteurs du CSA dans les chaînes de valeur et les systèmes alimentaires, grâce à leurs travaux antérieurs dans un certain nombre de domaines pertinents. De plus, un vaste groupe de parties prenantes disposant d'un mandat en matière d'alimentation et d'agriculture sont représentées au CSA. Ce dernier dispose également d'un accès privilégié au support technique des trois organismes ayant leur siège à Rome.

Les systèmes alimentaires jouent un rôle essentiel au moment de déterminer une alimentation diverse, équilibrée et saine et de garantir une bonne nutrition<sup>8</sup>. Le fait de comprendre comment les

---

<sup>4</sup> Plusieurs institutions des Nations Unies, telles que la FAO, le FIDA, l'UNICEF, le PAM et l'OMS disposent d'un mandat exécutif en matière de nutrition. Leurs travaux sont complétés par des instances interagences au niveau mondial ou national axées sur la nutrition, telles que le Comité permanent de la nutrition des Nations Unies (UNSCN), le Réseau des Nations Unies pour le Mouvement SUN et le Partenariat visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants (REACH).

<sup>5</sup> CFS:2009/2 Rev.2

<sup>6</sup> Les avantages comparatifs du CSA se basent sur ses rôles :

- Coordination pour renforcer la collaboration entre tous les acteurs aux niveaux mondial, régional et national ;
- Convergence des politiques, y compris par le biais de l'élaboration de stratégies internationales et de directives politiques dans les domaines clés de la sécurité alimentaire et de la nutrition ;
- Apport d'un appui et fourniture d'avis aux pays et aux régions dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs plans d'action pour l'instauration de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

<sup>7</sup> CFS:2009/2 Rev.2

<sup>8</sup> La notion de système alimentaire est définie dans le rapport du HLPE sur les « *Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables* » : « *Un système est constitué de l'ensemble des éléments (environnement, individus, apports, processus, infrastructures, institutions, etc.) et des activités liés à la production, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation des denrées alimentaires, ainsi que du résultat de ces activités, notamment sur les plans socioéconomique et environnemental* ».

systèmes alimentaires peuvent contribuer à des résultats alimentaires plus sains a été identifié comme une question cruciale et émergente dans la Note élaborée par le HLPE à l'intention du CSA : « *Note sur les questions cruciales et émergentes en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition* »<sup>9</sup>. Cependant, la Note souligne que « *l'évolution des systèmes alimentaires est guidée par la somme des objectifs d'acteurs très divers. L'amélioration de la santé et de la nutrition ne sont qu'un objectif parmi de nombreux autres. Cet objectif se heurte, entre autres, à un souci de viabilité économique, qui se traduit notamment par une volonté de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité* ».

L'importance des systèmes alimentaires durables pour la nutrition a également été reconnue dans la Déclaration de Rome sur la nutrition, document final de la CIN2<sup>10</sup>. Les États-membres ont reconnu que le CSA, en partenariat avec d'autres, a un rôle à jouer pour soutenir les efforts nationaux et régionaux visant à accélérer les avancées pour combattre la malnutrition et se sont engagés à soutenir les efforts nationaux et régionaux afin d'accélérer les progrès réalisés dans la lutte contre la malnutrition et se sont engagés à « *renforcer les systèmes alimentaires durables, de la production à la consommation et dans tous les secteurs concernés, en élaborant des politiques cohérentes des pouvoirs publics afin d'assurer, d'un bout à l'autre de l'année, l'accès des populations à des aliments répondant à leurs besoins nutritionnels et de favoriser une alimentation sûre et variée* ».

Des débats se sont tenus lors de la période intersessions de 2015 et une session a été organisée lors de la 42<sup>e</sup> session du CSA dans le but d'identifier les domaines dans lesquels le CSA pourrait intensifier ses travaux en matière de nutrition. Ces débats ont permis d'identifier plusieurs fonctions que pourrait remplir le Comité, en tenant compte du mandat et des avantages comparatifs du CSA et en s'appuyant sur les travaux des autres institutions et organes impliqués dans le domaine de la nutrition.

Ces débats ont également mis en évidence l'importance d'améliorer l'intégration de la nutrition dans les travaux en cours du CSA, en veillant à ce que les recommandations politiques et les décisions du CSA au niveau des différents axes de travail tiennent compte de la nutrition<sup>11</sup>.

Les activités des travaux futurs du CSA en matière de nutrition ont été identifiées à partir des résultats des débats mentionnés précédemment et sont présentées aux Paragraphes 3 et 4 suivants. Une activité visant à renforcer la capacité des parties prenantes du CSA dans le domaine de la nutrition et des systèmes alimentaires est proposée au Paragraphe 5.

---

<sup>9</sup> La Note est disponible à l'adresse :

[http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/hlpe/hlpe\\_documents/Critical\\_Emerging\\_Issues/HLPE\\_Note-to-CFS\\_Critical-and-Emerging-Issues\\_6-August-2014-FR.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/Critical_Emerging_Issues/HLPE_Note-to-CFS_Critical-and-Emerging-Issues_6-August-2014-FR.pdf)

<sup>10</sup> Les États-membres « *reconnaissent que les actuels systèmes alimentaires sont de plus en plus sollicités afin de fournir à chacun des aliments adéquats, sûrs, variés et riches en nutriments qui contribuent à une alimentation saine, en raison, notamment, des contraintes imposées par la rareté des ressources, la dégradation de l'environnement ainsi que des modes de production et de consommation non durables, les pertes et gaspillages alimentaires et une distribution déséquilibrée* ». (<http://www.fao.org/3/a-mm215f.pdf>).

<sup>11</sup> Une approche multisectorielle large et intégrée visant à améliorer la nutrition inclut généralement : (a) des actions spécifiques à la nutrition abordant les déterminants immédiats de la nutrition (tels que l'apport alimentaire inadéquat et l'état de santé), principalement exécutées à travers du secteur de la santé, et (b) des actions tenant compte de la nutrition abordant les déterminants profonds de la nutrition (tels que les prix des denrées agricoles, la disponibilité et l'accès économique aux aliments et l'utilisation de ces derniers), exécutées par le biais des autres secteurs (tels que l'agriculture, les services sociaux, l'eau et l'assainissement, l'autonomisation des femmes, l'éducation, la santé, la protection de l'enfance et le développement) dans le cadre d'objectifs spécifiques à chaque secteur [source : Marie Ruel et al: "Nutrition-sensitive interventions and programmes: how can they help to accelerate progress in improving maternal and child nutrition?", Lancet Series, 2013].

### **3. Fonctions proposées pour un axe de travail du CSA sur la nutrition**

#### **(i) Travaux de convergence des politiques dans le domaine de la nutrition et des systèmes alimentaires**

Il existe un nombre croissant d'éléments prouvant la relation de cause à effet existant entre les différents systèmes alimentaires<sup>12</sup> et la malnutrition. Les approches basées sur l'alimentation sont considérées comme essentielles pour combattre la malnutrition de manière durable. Elles sont complétées par des interventions visant à garantir un environnement sanitaire et de services de santé, d'éducation et de soins adéquats. L'importance des systèmes alimentaires pour la malnutrition sous toutes ses formes, y compris la dénutrition, les carences en micronutriments, le surpoids et l'obésité, a occupé une place centrale lors de la CIN2.

Le CSA est bien placé pour contribuer aux travaux en matière de convergence des politiques sur les systèmes alimentaires et la nutrition, ce qui exige une approche multisectorielle et multipartite, à travers son rôle de coordination et son expertise dans les approches de la chaîne de valeur alimentaire. Le CSA remplit son rôle dans la convergence des politiques par la formulation de recommandations politiques et l'élaboration de stratégies internationales, de directives volontaires, de principes et d'autres cadres politiques, sur la base des meilleures pratiques, des enseignements tirés, des apports des niveaux national et régional, des avis d'experts et des opinions des différentes parties prenantes. Les travaux en matière de convergence des politiques tireront également parti du rapport du HLPE qui portera sur la nutrition et les systèmes alimentaires.

Les travaux de convergence des politiques du CSA en matière de nutrition et de systèmes alimentaires contribueront à garantir que les actions réalisées dans les divers secteurs dans le domaine de la nutrition soient plus cohérentes, qu'elles soient en ligne avec les autres initiatives et qu'elles complètent ces dernières. Ils se baseront sur des connaissances indépendantes et basées sur des données factuelles et seront menés de manière étroite avec le terrain, à partir d'expériences réelles et des approches de la mise en œuvre de politiques publiques couronnées de succès. Ceci garantira que les travaux du CSA se basent sur la réalité du terrain et engendrent des changements politiques ayant un impact sur la nutrition.

Les travaux du CSA en matière de convergence des politiques reconnaîtront le rôle clé que jouent les femmes dans la nutrition et la santé de leurs familles, en raison de leur importante implication dans les activités des systèmes alimentaires liées aussi bien à l'offre qu'à la demande d'aliments (y compris la culture d'aliments, la transformation, la commercialisation et la consommation). Ceci suppose d'accorder une attention particulière à la conception et à l'orientation de politiques qui façonnent les interventions portant sur les systèmes alimentaires pour une bonne nutrition, dans le but de : (i) protéger et augmenter l'accès des femmes aux revenus et autres ressources, ainsi que le contrôle sur ces derniers ; (ii) réduire les contraintes des femmes en termes d'horaires, un point essentiel pour leur permettre de réaliser les activités en lien avec la nutrition, y compris l'allaitement au sein<sup>13</sup> ; et (iii) promouvoir la compréhension de la bonne nutrition par les femmes.

Les travaux du CSA en matière de convergence des politiques identifieront et aborderont les causes de la vulnérabilité à toutes les formes de malnutrition dans les différents systèmes alimentaires, en établissant le profil de la vulnérabilité en fonction des déterminants socio-économiques et tout au long du cycle de vie (qui inclut les enfants, les adolescents, les personnes âgées, les femmes enceinte

---

<sup>12</sup> Le *Rapport mondial sur la nutrition 2015* propose par exemple une typologie reposant sur cinq types de systèmes alimentaires : les systèmes alimentaires industriels, les systèmes alimentaires mixtes, les systèmes alimentaires en transition, les systèmes alimentaires émergents et les systèmes alimentaires ruraux.

<sup>13</sup> Un allaitement au sein précoce, exclusif et continu joue un rôle important lors des six premiers mois de la vie, en réduisant la malnutrition et en prévenant les maladies et les décès chez l'enfant.

et allaitantes, les adultes en surpoids et obèses). Il sera reconnu que les femmes ont des besoins spéciaux en lien avec leur rôle de reproduction, lequel les rend, elles et leurs enfants, plus vulnérables à la malnutrition.

Activités proposées :

- Poser les bases d'un débat multipartite axé sur la recherche d'un consensus constituant le point de départ des travaux du CSA sur la nutrition et engendrant une collaboration et des partenariats, par le biais de l'élaboration d'un rapport du HLPE.
- Parvenir à un consensus sur les recommandations politiques, à partir du rapport du HLPE, des meilleures pratiques, des enseignements tirés et des contributions des différents niveaux et des différentes parties prenantes.

Quoi ?	Qui ?	Quand ?
Poser les bases d'un débat multipartite axé sur la recherche d'un consensus constituant le point de départ des travaux du CSA sur la nutrition et engendrant une collaboration et des partenariats, par le biais de l'élaboration d'un rapport du HLPE, étayé par une analyse approfondie des éléments de preuves disponibles et l'identification des implications politiques	HLPE	Le rapport devrait être lancé lors de la 44 <sup>e</sup> session du CSA, en octobre 2017
Parvenir à un consensus sur les recommandations politiques, à partir du rapport du HLPE, des meilleures pratiques, des enseignements tirés et des contributions des différents niveaux et des différentes parties prenantes	Équipe spéciale technique sur la nutrition, GTCNL sur la nutrition, Plénière	Après la 44 <sup>e</sup> session du CSA d'octobre 2017

#### (ii) Partage des leçons et des bonnes pratiques pertinentes pour les travaux du CSA sur la nutrition et les systèmes alimentaires

Le partage des leçons et des pratiques couronnées de succès lors des plénières et des périodes intersessions viendra soutenir les travaux du CSA dans le domaine de la nutrition et des systèmes alimentaires, en garantissant que ces travaux se basent sur la réalité. Il s'agit également d'un moyen très efficace pour inciter les parties prenantes du CSA à adopter des approches similaires, éprouvées et efficaces, conformes aux recommandations politiques du CSA, en tenant compte des circonstances spécifiques aux pays.

Parallèlement aux échanges de niveau mondial entre États-membres, des échanges Sud-Sud (ou des visites de terrain) pourraient aussi être envisagés par groupes de deux ou trois États-membres, voire plus, afin de garantir une expérience d'apprentissage plus approfondie. Il pourrait y avoir des opportunités intéressantes pour regrouper les pays ayant le moins progressé en termes de nutrition à ceux les plus en avance, mais confrontés à des défis similaires. Le CSA pourrait jouer un rôle pour aider les pays à identifier les différences contextuelles et à analyser comment ces différences influent sur le potentiel de répliquabilité et sur la nécessité de procéder à des ajustements. Les résultats pourraient contribuer aux travaux du CSA en matière de convergence des politiques, en les rendant plus cohérents pour les pays.

Le CSA est bien placé pour remplir cette fonction de partage d'enseignements, si l'on tient compte de son rôle dans la coordination mondiale en tant que plate-forme inclusive et basée sur

des données factuelles pour la discussion et la coordination entre gouvernements, organisations internationales et régionales, organisations de la société civile, secteur privé et autres parties prenantes concernées, conformément aux besoins des pays.

Activité proposée :

- Les pays partageront leurs expériences dans l'application de politiques multisectorielles qui contribuent à la mise en œuvre des actions recommandées par la CIN2, notamment les neuf actions en faveur des systèmes alimentaires durables pour des régimes sains<sup>14</sup>; la méthodologie, les facteurs de réussite, les impératifs, les résultats et les effets de ces expériences seront analysés, conjointement au potentiel de répliquabilité dans les autres pays.

Quoi ?	Qui ?	Quand ?
Les pays partageront leurs expériences dans l'application de politiques multisectorielles qui contribuent à la mise en œuvre des actions recommandées par la CIN2 par le biais d'échanges de niveau mondial (lors des plénières du CSA et des périodes intersessions) et d'échanges Sud-Sud	Cette activité pourrait être mise en œuvre en collaboration avec les mécanismes existants représentant les pays participant à la CIN2, y compris les pays à faible revenu, à revenu intermédiaire et à haut revenu (ex. : groupes régionaux) <sup>15</sup>	Permanent, lors des plénières et des périodes intersessions

**(iii) Production de rapports sur la mise en œuvre des recommandations de la CIN2 en faveur de systèmes alimentaires durables pour des régimes sains**

Le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la CIN2 à l'appui de systèmes alimentaires durables pour des régimes sains contribuera à l'obligation de reddition de comptes. Il permettra aux pays et à la communauté internationale de réaliser un suivi de la mise en œuvre des recommandations de la CIN2 pertinentes pour les travaux du CSA dans le domaine de la nutrition et des systèmes alimentaires, d'évaluer leur impact sur la nutrition à l'échelle mondiale et nationale et d'identifier – et, éventuellement, d'orienter – les facteurs influant sur les résultats.

Le CSA est bien placé pour remplir cette fonction, étant donné que la promotion de l'obligation de rendre des comptes fait partie de l'un de ses rôles : « *Le CSA devrait aider les pays et régions, selon les besoins, à établir dans quelle mesure on est en bonne voie pour atteindre les objectifs et selon quelles modalités l'insécurité alimentaire et la malnutrition peuvent être réduites plus rapidement et plus efficacement* »<sup>16</sup>.

L'OMS et la FAO sont globalement responsables de réaliser un suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la CIN2, en étroite collaboration avec d'autres organisations, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres organisations régionales et internationales

<sup>14</sup> Recommandations 8 à 16 du Cadre d'action de la CIN2.

<sup>15</sup> Une collaboration pourrait être envisagée avec le Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN) pour les pays membres de ce dernier, en exploitant éventuellement le fait que son rassemblement global est juxtaposé à la Plénière du CSA. Dans sa nouvelle stratégie pour 2016-20, SUN envisage également de tirer davantage parti des échanges d'apprentissage entre pays. Dans le contexte des échanges Sud-Sud, il pourrait s'avérer utile, pour les pays, d'examiner spécifiquement comment les différents pays entendent mettre en œuvre le Cadre d'action de la CIN2 ou comment ce dernier fait déjà l'objet d'une reddition de comptes.

<sup>16</sup> CFS:2009/2 Rev.2

compétentes<sup>17</sup>. L'OMS et la FAO sont en train de développer des indicateurs SMART objectifs et vérifiables afin de réaliser un suivi de la mise en œuvre des recommandations de la CIN2 pertinentes pour les travaux du CSA dans le domaine de la nutrition et des systèmes alimentaires. Le CSA pourrait utiliser sa capacité de rassemblement pour accorder un espace à l'OMS et à la FAO afin de leur permettre de rendre compte des progrès lors des plénières ou des périodes intersessions.

Le CSA pourrait également accorder un espace aux pays ayant participé à la CIN2 pour leur permettre de rendre compte de leurs engagements et de leurs actions en lien avec la nutrition et les systèmes alimentaires dans le cadre de la mise en œuvre des résultats de la CIN2 à l'appui de systèmes alimentaires durables pour des régimes sains. L'OMS et la FAO décideraient, en collaboration avec les pays, du format possible de ces rapports.

Il est également proposé d'établir une communication bidirectionnelle entre le CSA et l'OMS/FAO, selon laquelle la Présidente du CSA rendrait compte aux organes de direction des deux organismes des Nations Unies (le Conseil exécutif de l'OMS et l'Assemblée mondiale de la santé ; le Conseil de la FAO) des travaux de suivi de la CIN2 réalisés par le CSA. Ceci démontrerait un engagement actif en faveur de la collaboration multisectorielle dans le domaine de la nutrition, en regroupant l'agriculture, la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé. Cela enverrait un signal fort aux pays et viendrait appuyer leurs efforts à travailler de manière intersectorielle en faveur d'une meilleure nutrition et d'une meilleure santé pour toutes et tous.

Activités proposées :

- L'OMS et la FAO rendront compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la CIN2 à l'appui de systèmes alimentaires durables pour des régimes sains.
- La Présidente du CSA rendra compte des travaux de suivi de la CIN2 réalisés par le CSA au Conseil exécutif de l'OMS, à l'Assemblée mondiale de la santé et au Conseil de la FAO.

Quoi ?	Qui ?	Quand ?
Rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la CIN2 pertinentes pour les travaux du CSA dans le domaine de la nutrition et des systèmes alimentaires	Le CSA consacre un espace à l'OMS et à la FAO	Permanent, à partir de la 43 <sup>e</sup> session du CSA en octobre 2016, soit pendant les plénières, soit pendant les périodes intersessions
Rendre compte des travaux de suivi de la CIN2 réalisés par le CSA	Présidente du CSA	Conseil exécutif de l'OMS, Assemblée mondiale de la santé et Conseil de la FAO

#### 4. Améliorer l'intégration de la nutrition dans l'ensemble des travaux du CSA

Une série d'activités est proposée pour améliorer l'intégration de la nutrition aux axes de travail nouveaux et en cours du CSA, y compris dans les rapports du HLPE, afin de garantir que les recommandations politiques et les décisions du CSA tiennent compte de la nutrition et contribuent à la mise en œuvre des recommandations de la CIN2 dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

<sup>17</sup> Cadre d'action de la CIN2

L'intégration de la nutrition suppose le renforcement de la capacité des États-membres à contribuer aux travaux sur la convergence des politiques entre les différents niveaux (international, régional, national) et les différents secteurs (agriculture, santé, protection sociale) et à mettre en œuvre les recommandations et les décisions. Ceci implique de faire mieux comprendre aux États-membres : (i) la nature multidimensionnelle de la nutrition et les déterminants sociaux, politiques, économiques et environnementaux de la malnutrition ; (ii) les modalités selon lesquelles les systèmes alimentaires peuvent affecter la nutrition ; (iii) les principaux facteurs, pour chacun de ces modalités, engendrant des divergences au niveau des objectifs économiques et de nutrition ; et (iv) les recommandations politiques prometteuses susceptibles de viser à modifier l'environnement socio-économique dans lequel opèrent les systèmes alimentaires ou se concentrent sur la modification des facteurs physiques et comportementaux spécifiques aux systèmes.

Activités proposées pour améliorer l'intégration de la nutrition dans les travaux du CSA :

- Élaborer un cadre conceptuel solide pour intégrer la nutrition aux axes de travail du CSA.
- Examiner les axes de travail nouveaux et en cours du CSA du point de vue de la nutrition et mettre en œuvre les actions accordées.
- Intégrer la nutrition au Cadre stratégique mondial (GSF).
- Inclure des experts en nutrition lors du renouvellement du Comité directeur du HLPE ainsi qu'aux équipes de projets du HLPE.
- Veiller à ce que les institutions des Nations Unies (telles que la FAO, le FIDA, l'UNICEF, le PAM et l'OMS) et les plates-formes interagences (telles que REACH, SUN, le Comité permanent des Nations Unies sur la nutrition), qui disposent d'un mandat exécutif en matière de nutrition, soient davantage représentées au sein du Groupe consultatif (GC) du CSA, sur une base *ad hoc* ou permanente.

Quoi ?	Qui ?	Quand ?
Élaborer un cadre conceptuel solide pour intégrer la nutrition aux axes de travail du CSA	Secrétariat du CSA avec l'appui de l'Équipe spéciale technique	Période intersessions précédant la 43 <sup>e</sup> session du CSA d'octobre 2016
Examiner les axes de travail nouveaux et en cours du CSA du point de vue de la nutrition et mettre en œuvre les actions accordées	Secrétariat du CSA avec l'appui de l'Équipe spéciale technique ; décision du Bureau en consultation avec le GC	Période intersessions précédant la 43 <sup>e</sup> session du CSA d'octobre 2016
Intégrer la nutrition au Cadre stratégique mondial (GSF)	Secrétariat du CSA avec l'appui de l'Équipe spéciale technique ; GTCNL sur le Cadre stratégique mondial ; décision du Bureau en consultation avec le GC	Période intersessions précédant la 44 <sup>e</sup> session du CSA d'octobre 2017
Inclure des experts en nutrition lors des futurs renouvellements du Comité directeur du HLPE ainsi qu'aux équipes de projets du HLPE	Comité de sélection du Comité directeur du HLPE	Permanent/tous les 2 ans
Veiller à ce que davantage d'institutions des Nations Unies et de plateformes interagences travaillant sur les questions de nutrition soient représentées au GC du CSA sur une base <i>ad hoc</i> ou permanente	Bureau du CSA/GTCNL sur le Règlement intérieur pour un changement permanent	Période intersessions précédant la 43 <sup>e</sup> session du CSA d'octobre 2016

## 5. Sensibiliser/veiller à une bonne compréhension/développer la capacité des parties prenantes du CSA dans le domaine de la nutrition

L'engagement efficace du CSA dans le nouvel axe de travail sur la nutrition exige de sensibiliser les secteurs du CSA à la question de la nutrition et des systèmes alimentaires, de veiller à leur bonne compréhension de la question et à développer leur capacité dans ce domaine, afin de remplir les trois fonctions proposées, présentées au Paragraphe 3 et d'intégrer la nutrition à tous les travaux du CSA.

Il est proposé d'organiser un événement spécial sur la nutrition et les systèmes alimentaires lors de la 43<sup>e</sup> session du CSA, qui pourrait être conjointement organisé par les organismes ayant leur siège à Rome, éventuellement avec Bioversity, avec la participation d'autres organisations travaillant à l'établissement de liens entre la nutrition et les systèmes alimentaires.

Sensibiliser/veiller à une bonne compréhension/développer la capacité des parties prenantes du CSA dans le domaine de la nutrition et des systèmes alimentaires par le biais de l'organisation d'un événement spécial lors de la 43 <sup>e</sup> session du CSA	Événement conjoint organisé par les organismes ayant leur siège à Rome, éventuellement en collaboration avec Bioversity, avec la participation d'autres organisations travaillant à l'établissement de liens entre la nutrition et les systèmes alimentaires ou menant des recherches sur la nutrition et les systèmes alimentaires (IFPRI, Université de Wageningen, IDS, Leverhulme Centre for Integrative Research on Agriculture and Health (LCIRAH) <sup>18</sup> )	Événement spécial en plénière lors de la 43 <sup>e</sup> session du CSA
---	--	---

<sup>18</sup> Le Leverhulme Centre for Integrative Research on Agriculture and Health (LCIRAH, en anglais) est une nouvelle structure intersectorielle et interdisciplinaire de recherche sur l'intégration de l'agriculture et de la santé, qui se concentre sur les objectifs de développement internationaux. Le LCIRAH œuvre à la promotion de systèmes alimentaires durables et sains par le biais d'un nouveau programme d'enseignement et d'apprentissage de troisième cycle inter-universités. La question fondamentale à laquelle le LCIRAH essaie de trouver une réponse est : Comment parvenir à des systèmes alimentaires et agricoles durables promouvant la santé et le bien-être pour toutes et tous ?

Le LCIRAH travaille à une approche intersectorielle pour élaborer des stratégies et des politiques permettant l'interaction de l'agriculture et de la santé et combat certaines entraves historiques et institutionnelles en vertu desquelles l'agriculture et la santé ont fait l'objet de l'élaboration de politiques de manière indépendante lors du siècle dernier, souvent avec peu d'interaction. Une équipe d'experts issus de diverses disciplines des secteurs de l'agriculture et de la santé organise des séminaires mensuels, des conférences annuelles, des recherches et cours sur les questions en lien avec l'agriculture, la santé et la nutrition.